

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-trois, le 06 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
En exercice	15	
Présents	10	
Votants	15	
Absents	5	
Exclus	0	
Date de convocation 29 Décembre 2022		Etaient présents : Isabelle VENDRASCO, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Christophe BOCQUET, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER. Etaient absents excusés : Chantal MARCHAND, Murielle NAGEL, Cécile FANTINI, Marie-Noëlle NOIREAUX FATTAZ, Damien MISSILLIER Etaient absents : / Exclus : /
Date d'affichage 30 Décembre 2022		
DEL 20230106-003		Procurations : Chantal MARCHAND à Cédric VERNEY, Murielle NAGEL à Valérie FAVRE, Cécile FANTINI à Philippe HELF, Marie-Noëlle NOIREAUX FATTAZ à Gil BENICHOU Damien MISSILLIER à Christophe BOCQUET. <i>Philippe HELF a été nommé secrétaire de séance</i>
OBJET : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2023		

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- Il est ainsi proposé aux élus la répartition suivante :
- 2031 – Frais d'études : 35 370 – 8 700 RAR / 4 = 6 667.50 €
 - 2111 – Terrains nus : 6 800 / 4 = 1 700 €
 - 2128 – Autres agencements et aménagements : 13 653 / 4 = 3 413.25 €
 - 21312 – Bâtiments scolaires : 91 996.32 / 4 = 22 999.08 €
 - 21318 – autres bâtiments : 94 450.61 / 4 = 23 612.65 €
 - 2152 – Installations de voiries : 171 938.60 - 100 000 RAR / 4 = 17 984.65 €
 - 2183 – Matériel de bureau et informatique : 1 046.46 / 4 = 261.61 €
 - 2184 – Mobilier : 4 000 / 4 = 1 000 €
 - 2313 – Immobilisations en cours : 502 169.80 / 4 = 125 542.45 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

– **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux dépenses imprévues,

– **AFFECTE** les crédits ainsi qu'il suit :

– 2031 – Frais d'études :	6 667.50 €
– 2111 – Terrains nus :	1 700 €
– 2128 – Autres agencements et aménagements :	3 413.25 €
– 21312 – Bâtiments scolaires :	22 999.08 €
– 21318 – autres bâtiments :	23 612.65 €
– 2152 – Installations de voiries :	17 984.65 €
– 2183 – Matériel de bureau et informatique :	261.61 €
– 2184 – Mobilier :	1 000 €
– 2313 – Immobilisations en cours :	125 542.45 €

Le Secrétaire de séance,

Philippe HELF



Le Maire,

Isabelle VENDRASCO

